

Du sport accélérateur d'intégration

Pratiquer un sport. Une manière de s'intégrer plus rapidement, de se faire des amis et d'apprendre la langue. Mais est-ce si simple ?

● **Dominique WAUTHY**

Bahaa est une force de la nature de 22 ans et 100 kg. Il boxait en Irak, son pays natal. « Aujourd'hui, il déprime parce qu'il ne peut pas combattre. Chez nous, il peut juste s'entraîner. La Ligue francophone de boxe exige une vignette mutuelle pour assurer un boxeur en compétition », explique Fabian Chapelle du Boxing gym club. « Alors, avec d'autres, des Afghans et Moldaves notamment, il vient faire du sac plutôt que du ring pour se défouler », ajoute Fabian, évoquant Alex Miskirtchian passé chez lui avant de devenir Belge et de combattre parmi l'élite mondiale des poids plumes.

Bahaa réside dans le centre de Natoye, au sud de Namur. Il semble que pour ses amis réfugiés footballeurs, ce soit plus facile.

« En foot, pour que des non-Européens participent à un championnat,

il faut l'accord de leur fédération ou s'assurer qu'ils sont libres comme l'exigent les règlements de la FIFA », explique Emmanuel Foulon, au nom de l'Intergroupe Sport du Parlement européen. Ce groupe réunit une centaine d'eurodéputés tous partis confondus. Cet Intergroupe, qui entretient des échanges informels entre les parlementaires et la société civile, n'a pas de pouvoir officiel. Il semble pourtant avoir suscité l'intérêt des Commissions européennes en charge du sport et de l'immigration en matière d'intégration.

« On a tout à gagner dans l'intégration par le sport. Mais la question n'a jamais vraiment été pensée », ajoute encore Emmanuel Foulon.

Chez Fedasil, on autorise et encourage pourtant les candidats réfugiés à s'entraîner. Et même à participer à des compétitions quand les fédérations marquent leur accord.

« Tant qu'ils résident dans un centre, ils sont couverts par leur statut de demandeur d'asile. C'est-à-dire que l'on prend en charge les frais médicaux qui pourraient survenir », explique Benoît Mansy, porte-parole de Fedasil. Mais s'ils veulent participer à des compétitions, c'est à eux de s'assurer. Ou plutôt au club et à la fédération concernés de les assurer. »

L'Union belge y travaille

Pour Brecht Schelstraete, média officer des U15-U21 à l'Union belge, « la situation actuelle est exceptionnelle, même si on a connu auparavant des conflits qui ont fait que de nombreux jeunes sportifs sont arrivés chez nous. Je pense à la guerre en ex-Yougoslavie. La fédération belge de football fait le maximum pour que les jeunes puissent pratiquer, mais on reconnaît les lacunes dans les règlements pour intégrer des candidats réfugiés dans une équipe. On en est conscient et on travaille aujourd'hui pour simplifier les démarches administratives. »

L'assurance de responsabilité civile et l'assurance individuelle accidents couvrent les sportifs de manière générale. Si les joueurs et athlètes professionnels sont couverts en cas d'accident par leur contrat de travail, pour les amateurs, il existe de nombreuses disparités en la matière. Entre mutuelle, certificat médical, test à l'effort, assurance individuelle et/ou collective... chaque fédération sportive reconnue travaille avec son assureur et définit ses propres règles pour accorder une licence ou un accès aux compétitions à ses pratiquants.

« S'entraîner, c'est une chose ; évoluer dans une compétition, c'est différent. Tout est à faire finalement », conclut Emmanuel Foulon. ■